



Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du jeudi 6 novembre 2025

Vœu relatif à la structuration de la filière textile et au soutien de l'économie circulaire à Paris

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que face à la surproduction mondiale de vêtements et à l'essoufflement des dispositifs de collecte, la filière textile française traverse une crise structurelle depuis de nombreux mois,

Considérant que l'industrie du textile est l'une des plus polluantes au monde, en raison de sa consommation massive d'eau et d'énergie, du transport international nécessaire des marchandises et de ses importantes émissions de gaz à effet de serre,

Considérant que la surproduction, alimentée par une économie mondialisée déconnectée des limites planétaires, conduit à l'incinération massive de millions de tonnes de textile chaque année, faute de filières de valorisation suffisantes,

Considérant que l'arrivée de l'enseigne Shein au BHV, en cette rentrée, illustre l'aberration d'un modèle économique fondé sur la fast fashion, incompatible avec les engagements de la Ville de Paris en matière de sobriété et de réduction des déchets et qu'une pétition engagée récemment par le collectif "Une Autre Mode est Possible" a permis plus de 110 000 signataires à ce jour,

Considérant le manque de visibilité des solutions alternatives à la surconsommation de vêtements, et la communication insuffisante pour soutenir les initiatives montrant les modèles alternatifs et circulaires, comme la Semaine des Autres Modes ou la Maison des Autres Modes porté par le collectif "Une autre mode est possible",

Considérant l'impérieuse nécessité de soutenir et promouvoir les artisan.es de nos quartiers investi.es sur les métiers du textile, qui travaillent sur la circularité de la matière,

Considérant la réduction de plus de 54% du budget national dédié à l'économie sociale et solidaire (ESS) pour 2026 soit un budget de seulement 12 millions d'euros, déjà réduit en 2025, menaçant de nombreux emplois dans un secteur pourtant central à la transition écologique et à la relocalisation des activités à l'échelle territoriale, l'ESS représentant 14% de l'emploi en France,

Considérant que la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) confie aux éco-organismes la responsabilité d'organiser, de financer et de promouvoir la collecte, le tri, la réparation et le réemploi des textiles, et qu'ils doivent aujourd'hui intensifier leurs actions de communication pour mobiliser les habitantes et habitants sur la réparation et la prolongation de la durée de vie des vêtements,



Considérant que l'effet rebond lié aux plateformes de revente en ligne continue d'encourager une forme de surconsommation maquillée, qui ne réduit pas le volume global de production textile,

Considérant que les circuits de réemploi de proximité mis en place par les ressourceries sont menacés par la concurrence des marques commerciales,

Considérant que les opérateurs de collecte mandatés par la Ville de Paris rencontrent des difficultés croissantes d'entretien des bornes saturées, situées sur la voie publique, en raison du vandalisme constant et des dépôts sauvages, compromettant fortement la qualité du service rendu aux Parisien-ne-s,

Considérant que, faute de moyens suffisants et de soutien adapté de la filière, la mairie d'arrondissement se voit contrainte de déplacer les bornes de collecte les plus problématiques, et ne peut en installer de nouvelles, contrairement aux engagements pris, réduisant ainsi l'accès des habitantes et habitants à un service public de tri pourtant essentiel,

Considérant que les collectes sauvages de vêtements dans les immeubles par des associations se réclamant de l'environnement, alimentent la confusion chez les Parisien.nes qui ne savent plus s'ils.elles doivent faire confiance aux différentes collectes proposées,

Considérant que les équipes de la Direction de la Propreté de Paris sont contraintes de ramasser chaque jour des vêtements abandonnés autour des bornes textiles, qui finissent mélangés aux ordures ménagères et incinérés massivement, illustrant le dysfonctionnement d'une filière encore trop fragile,

Sur proposition de M. Alexandre Viscontini et des élu.e.s du groupe Ecologiste du 11^e,

EMET LE VŒU

que la Ville de Paris :

1. **appelle les éco-organismes :**
 - à renforcer leur soutien moral, financier et logistique à la filière textile, en accompagnant les acteurs locaux du réemploi, de la réparation et de la collecte, ainsi que les artisan.es et designers de la mode responsable et circulaire, ainsi que les acteurs de la formation chargés de préparer les professionnels de demain à s'engager pour une mode plus circulaire,
 - à intensifier la communication et l'information du public sur les dispositifs d'aide à la réparation et à la prolongation de la durée de vie des vêtements, incluant les alternatives locales, ainsi que la sensibilisation, en priorité des publics scolaires, sur les mécanismes de surproduction et les conséquences sociales et environnementales de la surconsommation textile,
 - à sortir d'une logique de marché favorisant l'incinération du textile non exporté à l'étranger,



2. **interpelle l'État** à s'engager à défendre et à renforcer les financements dédiés à l'économie sociale et solidaire, afin de préserver les emplois locaux, soutenir les modèles économiques - aujourd'hui fragilisés -, les structures de proximité, les artisan.es et designers de la mode circulaire ainsi que la vitalité des ressourceries parisiennes et de tous les acteurs de la filière, puis à renforcer la lutte judiciaire contre les dérives liées au marché parallèle (vandalisme des bornes),
3. **poursuive** ses actions en faveur du développement d'une économie textile locale, circulaire et résiliente, fondée sur la sobriété, le réemploi et la relocalisation des savoir-faire par les artisan.es parisien.nes, ainsi que les actions de sensibilisation et de formation auprès des plus jeunes pour les engager vers une mode circulaire, tout en s'opposant à la surproduction de vêtements et à la banalisation des modèles de fast fashion incompatibles avec les objectifs climatiques.

Résultat des votes :

Ne prend pas part au vote : Les élu·e·s du groupe Changer Paris.

Abstention : M. Guillaume POITOUX.

Pour : Les élu·e·s du Groupe Ecologiste du 11^e, du groupe Paris 11 en Commun, et du groupe Communiste et Citoyen.

Le vœu est adopté à l'unanimité